



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte-rendu du CA du 9 mars 2021

Les membres du CA sont tous présents

Invités présents :

- Expert-comptable : M. Yalman
- Commissaire aux comptes : G. Raymond
- D. Metge (représenté par C. Bruni) ; M. Petitcolin

La séance est ouverte à 21h03

1/ Approbation du PV du CA du 9 février

Le PV est adopté à l'unanimité, sans modification

2/ Demandes d'agrément

- Maria Dimitropoulou, psychologue, Paris, travaillant au Centre de psychosomatique Pierre Marty et au Centre de psychanalyse et de psychothérapie Evelyne et Jean Kestemberg
- Myriam Doduick
- Keren Shemesh, psychologue, Paris, travaillant à l'hôpital de St Maurice et l'ITEP de St Thibault des Vignes

Après leur présentation par le Secrétaire Général et en l'absence de courrier contraire, les candidatures de ces collègues sont agréées à l'unanimité et applaudies par le CA.

3/ Rapport moral, R. Havas. Approbation

Le Secrétaire Général, Roland Havas, donne lecture du Rapport moral. Il souligne que dans des circonstances sans précédent, liées à la pandémie, la SPP a su faire preuve de résilience et poursuivre ses activités scientifiques et institutionnelles, ainsi que celles impliquées dans la formation des analystes et la transmission de la Psychanalyse. Le Rapport moral est approuvé à l'unanimité, après la prise en compte de quelques demandes de modification dans sa présentation.

4/ Comptabilité de la SPP

- Présentation du Rapport financier par Claire-Marine François-Poncet : les résultats sont affectés par une baisse spectaculaire des encaissements, liés à de très nombreux retards de cotisation (environ 16% de membres ne sont pas à jour), à des démissions et des radiations. Des économies s'imposent, en particulier une réduction de la masse salariale, comme la recherche de nouvelles sources de revenus. Il n'est pas facile de prévoir la situation budgétaire à venir en raison de l'incertitude de la fin de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques pour la SPP. Il n'a pas été possible de bâtir un budget en équilibre pour 2021. Il en découle l'intérêt pour la SPP, par sécurité pour la continuité de la trésorerie, de solliciter un PGE (prêt garanti par l'état) pour un montant d'environ 250 K€.

- Mr M. Yalman, expert-comptable, répond à quelques demandes de précision et en particulier sur l'usage prudent du PGE qui pourrait être mis en sécurité sans être consommé jusqu'à son remboursement. Mr M. Yalman précise que ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt réel très modeste.
- Le CA accepte à l'unanimité que la question du PGE soit ajoutée à l'ordre du jour du 09/03/2021.
- Le CA accepte à 95% des voix (1 voix contre) que la SPP sollicite un PGE d'un montant maximum de 250 K€
- Mr G. Raymond, commissaire aux comptes, certifie les comptes.
- Les comptes 2020 sont approuvés (unanimité) ; le budget prévisionnel 2021 est voté (unanimité) avec des cotisations inchangées pour les membres.

5/ Suite du rapport du CST

Avec les modifications élaborées à la suite du CA du 09/02/2021, la présentation du rapport du CST, rédigé par sa secrétaire E. Mylona, est approuvée par le CA.

6/ Groupe Toulousain, modifications des statuts et du règlement intérieur

C. Bruni, représentant D. Metge, président du Groupe Toulousain de la SPP, présente les modifications envisagées afin d'associer des psychanalystes honoraires de la SPP au fonctionnement des instances du GT. Notre collègue insiste sur l'utilité pratique d'une telle modification pour faire fonctionner le groupe. Le CA prend acte de ces difficultés, rencontrées également dans d'autres régions, mais il déconseille au GT d'apporter des modifications qui pourraient être en contradiction avec les statuts et le RI de la SPP.

7/ Création de la commission ad hoc analyse à distance / analyse en présence :

18 membres et AeF seraient sollicités, dont probablement 5 formateurs, afin que les implications concernant la formation puissent être prises en compte.

8/ & 9/ pas de points d'information, ni de questions diverses.

La séance est levée à 00H12